



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commémorations

Question écrite n° 110257

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur la commémoration du 19 mars 1962. À cette date été signé le « cessez-le-feu » en Algérie, période douloureuse pour la communauté des Français rapatriés. Ce sont plus d'un million de nos compatriotes qui ont été forcés à un exode brutal ; il s'en est suivi de violences atroces qui ont causé sept fois plus de victimes que le nombre enregistré au cours des sept années précédentes. L'année 2012 marquera le cinquantième de ces événements douloureux. Aussi, il souhaiterait savoir ce que le Gouvernement envisage de mettre en place à cette occasion.

Texte de la réponse

Le 50e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie constituera une étape importante du calendrier commémoratif français en 2011. La programmation des manifestations, qui au niveau de l'État marqueront ce cinquantième, n'est pas encore arrêtée. Il ne peut d'ores et déjà être préjugé des formes que revêtira la commémoration et les dates qui l'articuleront ne sauraient être précisées à ce jour. En tout état de cause, la cérémonie officielle organisée par les autorités gouvernementales pour rendre plus particulièrement hommage aux « morts pour la France » de cette guerre, se déroulera à la date prévue par les textes législatifs, à savoir le 5 décembre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110257

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2011, page 5951

Réponse publiée le : 20 septembre 2011, page 10080